



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2011

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 16 septembre 2011 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 9 septembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – LES CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES 2002-2010

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Thierry AIMAR, Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

Monsieur AYMAR : Sur le territoire d'Antibes, la CASA intervient par le biais d'abord des équipements communautaires : la salle de spectacle (33 M€), le solde d'investissement de la médiathèque communautaire que la Ville avait largement initié et au travers des grands projets communautaires, qu'est déjà le TCSP, évalué à 115 M€, dont 15 M€ pour la plateforme multimodale.

Parallèlement à ces équipements communautaires, qui ne sont pas à proprement parler des concours financiers qui sont des investissements propres de la CASA sur Antibes notamment. Il y a deux types de concours financiers que la CASA verse aux communes.

Tout d'abord, on va mélanger du fonctionnement et de l'investissement, la Dotation Solidarité Communautaire (D.S.C.), qui est une aide que la CASA a décidé d'allouer dès 2002 aux communes pour les aider dans leur fonctionnement. La CASA attribue 4 M€ aux communes par an.

Elle est divisée en deux parts, une part "intéressement", une part "solidarité", à peu près à parts égales. La part "intéressement" a pour objectif d'accompagner les communes dans le développement de leur territoire, et la part "Solidarité" traduit une solidarité entre les seize communes, elle se fonde notamment sur la part de logements, sur le nombre d'habitants etc..

Les fonds de concours : aide à l'investissement pour les Communes, sur des thématiques ciblées. Les fonds de concours sur Antibes, depuis 2004 : 9,6 M€ pour 32 projets soutenus, 55 millions d'investissements aidés, à un taux moyen de 17,36 et les principaux projets sont :

- la salle omnisports des Trois Moulins (5 M€),
- la rénovation du musée Picasso (744 000 €)
- l'école du Cap (165 000 €)
- la restauration des archives (365 000 €)
- une structure multi-accueil Roger Cardi (262 000 €).

Attribution des fonds de concours :

- équipements sportifs et de loisirs : 66 %
- patrimoine et équipements culturels: 20 %
- constructions rénovation extension des écoles : 7 %
- équipement Petite enfance : 4 %
- acquisitions foncières : 1 %
- réhabilitation des centres anciens et patrimoine culturel : 1 %.

Pour le fonctionnement de la D.S.C., la Ville d'Antibes a perçu 11,8 M€ depuis 2002.

Sur la part globale, elle perçoit la moitié de l'enveloppe de la part "Solidarité" de la DSC, la part "intéressement" est plus fluctuante puisqu'elle est liée à l'évolution des bases fiscales de la Commune, d'une année sur l'autre, selon ce que deviennent les bases fiscales qui peuvent augmenter ou baisser, en fonction du transfert, de l'arrivée ou du départ d'entreprises. C'est une part qui fluctue. Antibes a reçu 220 000 € pour 2011.

Pour être exhaustif, ce sont les fonds de concours de la CASA, c'est sa politique générale depuis sa création. La CASA a distribué 30 M€ de fonds de concours. Une enveloppe 2011, récurrente annuellement, de 4 millions pour cette année, votée au BP. 270 dossiers en tout pour une aide à l'investissement communal cumulé de 200 millions d'euros au travers des fonds de concours sur toutes les communes qui ont été aidées.

Il y a également des aides ciblées différentes, 9 thématiques :

- équipements sportifs : 20%
- patrimoine et équipements culturels : 20 %
- équipements culturels : 10 %
- centres anciens : 10 %
- écoles : 10 %
- petite enfance : 10 %
- protection contre les risques naturels : 25 %
- acquisitions de terrains : 10 %
- et enfin les projets en lien avec le PDU pour l'aide aux déplacements.

Monsieur le Maire : Merci de ce rappel, cela nous permet de nous souvenir que de manière automatique, chaque fois que nous votons un projet sportif ou culturel, la Communauté d'agglomération verse 20 %. Le deuxième élément c'est que la convention que l'on a avec le Conseil Général, fait qu'à chaque fois que la CASA verse 20 %, le Conseil Général verse 20 %.

Par exemple, si l'on rénove un stade, on sait que l'on aura 40 % de subventions.

Coupure enregistrement.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Georges ROUX,
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Cléa PUGNAIRE,
Mme Françoise THOMEL à M. André PADOVANI,
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,
M. Yves DAHAN à Mme Edith LHEUREUX,

Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS,
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE,
Mlle Cécile DUMAS à M. Denis LA SPESA

Absents :

M. Henri CHIALVA, M. Jacques BAYLE, M. Jonathan GENSBURGER

Présents : 36 / procurations : 10 / absent : 3

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LEONETTI

Monsieur le Maire : J'ai une lettre de Monsieur PIEL que je considère comme une motion. Vous m'interpellez d'une question avant le Conseil municipal. Je vais la traiter comme une motion et je vous laisse la lire.

Monsieur PIEL : Je vous remercie.

Monsieur le Maire, une nouvelle fois le réseau d'eau potable de notre commune a montré les limites de son efficacité et ce qui s'est passé à Juan les Pins ne peut être mis sur le compte d'un malencontreux accident de chantier, par exemple ou autre.

La conduite d'eau qui a cédé à 3h du matin n'a été l'objet d'aucun incident extérieur. Cela nous confirme l'état catastrophique du réseau, sa vétusté et son manque d'entretien.

Les déclarations dans la presse de Monsieur le Premier adjoint, précisant que la rénovation du réseau est programmée d'ici 2013 est plutôt singulière quand l'on connaît l'ancienneté de cet équipement. Pourtant, le délégataire Veolia nous assure, année après année et rapport après rapport, que l'entretien est suivi, que tout va s'améliorer. Les travaux étant payés par les Antibois et les Antiboises qui payent un des m³ le plus cher de la région.

Vous comprendrez que ce nouvel incident nous amène à vous redemander un audit sérieux et indépendant sur l'état du réseau.

D'autre part, nous souhaiterions une suspension de la délégation du service public en cours et la mise en place d'une commission ad hoc afin de travailler à des solutions alternatives à la gestion privée de l'eau et de l'assainissement à Antibes Juan-les-Pins.

La société Veolia, précédemment CGE, s'est enrichie scandaleusement sur le compte de la population antiboise. Une majorité d'habitants souhaite une autre gestion de l'eau, moins chère, plus économe et respectueuse de ce bien commun.

Cet incident sans gravité devrait faire réfléchir à stopper une procédure dont la conclusion sera très certainement le renouvellement de la délégation de service public à Veolia qui pourra ainsi continuer une gestion déplorable et mercantile. Nous souhaiterions, et je vous en remercie même si je ne sais pas si un débat préalable à la séance du Conseil municipal du 16 septembre peut avoir lieu y compris en lieu et place de la présentation du dossier CASA.

Cette lettre, Monsieur le Maire, n'est pas une motion. C'est simplement...

Monsieur le Maire : Ne dites pas que ce n'est pas une motion, sinon je ne peux pas vous donner la parole. C'est une lettre-motion.

Monsieur PIEL : C'est surtout une demande parce qu'il y a eu un travail qui a été commencé. Aujourd'hui, on est dans la délégation de service public et dans la commission à laquelle je participe, en attente, depuis un certain temps – on avait dit que l'on se reverrait après les vacances. Cela s'était dit au mois de juin ou au mois de mai.

Nous souhaitons que soit prise en compte, au même niveau, la possibilité de gérer en régie ou en établissement public et la délégation de service public.

Aujourd'hui, le travail qui est fait est seulement fait sur la délégation de service public et nous voyons bien que ce nouvel incident ne nous rassure pas du tout sur l'état du réseau.

Donc, nous demandons de mettre en place un audit sérieux, indépendant sur l'état du réseau.

J'ouvre une parenthèse et je la fermerai très rapidement : vous savez que depuis maintenant six mois, il y a un service à la Région qui peut vous faire cette étude gratuitement. Donc, n'hésitez pas à le consulter.

Monsieur le Maire : Merci.
Madame MURATORE

Madame MURATORE : Je voudrais simplement dire qu'un groupe de travail s'est mis en place, groupe auquel j'ai participé et dès le début de ce groupe, j'ai alerté sur le problème des travaux, de l'entretien et des travaux sur le réseau. C'est le plus gros problème actuellement. Et là, cet accident le montre bien. J'avais demandé à ce que la Ville reprenne et ne laisse pas au délégataire, de manière à avoir un contrôle réel. On peut effectivement demander un audit du réseau au moment du changement de délégataire, c'est indispensable.

Mais, je rappelle que nous avons demandé à ce que la Ville reprenne tout ce qui était travaux, de manière à avoir un vrai suivi de l'état du réseau, du patrimoine parce qu'actuellement ce n'est pas le cas.

Merci

Monsieur le Maire : Alors, je veux bien tout entendre. D'abord, Monsieur PIEL, je vous remercie pour l'offre de la Région. C'est un peu contradictoire avec le fait de dire que vous demandez un audit indépendant. On a l'impression que si c'est un audit qui est piloté par Monsieur PIEL, il aura un caractère légèrement partisan.

Mais mesdames et messieurs du Conseil municipal, l'audit technique a été réalisé. Peut-être il a été oublié. Peut-être il faut qu'on vous le redonne. Il date de 2009-2010 et il était le préalable au lancement de la délégation de service public. Les offres ont été effectuées dans un premier temps. Il y a eu une analyse des offres. Un premier examen en novembre. Il y a eu deuxième examen en décembre avec des décisions qui vont intervenir en tout début d'année.

Alors le débat que vous souhaitez et l'audit technique que vous souhaitez, vous les avez. Je peux vous remettre une fois de plus les dossiers. Monsieur PINTRE, ressortez tous les dossiers.

J'ai quelques éléments d'ailleurs. On a la vétusté de chaque endroit. On sait en quels matériaux est fait l'ensemble du réseau, quels sont les diamètres à tel ou tel endroit du réseau. Cela a été fait avant la délégation de service public. C'est normal que l'on sache exactement ce que l'on va demander au nouveau délégataire dans la prochaine DSP ou par la prise en régie, combien cela nous va coûter.

Donc, je vous assure que cela est fait et qu'on peut vous le fournir.

Le deuxième point Monsieur PIEL, est que l'on ne va pas suspendre une délégation de service public parce qu'il y a un accident dans un réseau avec une fente dans un réseau.

Cela veut dire que l'on va payer très cher parce que nous n'avons aucune raison objective pour suspendre la délégation de service public. Si encore, elle avait trente ans à vivre mais comme cette délégation de service public n'a que quelques mois à vivre, franchement c'est une mauvaise opération que vous me proposez.

On ne suspend pas une délégation de service public arrivée à terme. On la mène à terme. On met les éléments en termes d'investissement et de fonctionnement. J'ai déjà dit ici que je n'étais pas fixé et que si la délégation de service public ne répondait pas à nos attentes, et bien nous irions en régie. Et si elle répondait à nos attentes, il faudrait que le délégataire prouve que la délégation qui va être mise en place, soit plus avantageuse sur le plan technique et financier que la régie.

J'ai même dit qu'il y aurait une baisse importante du prix de l'eau et que, s'il n'y avait pas de baisse importante du prix de l'eau, nous irions en régie. Je me suis même avancé jusqu'à dire que la baisse du prix devait se faire au minimum à deux chiffres.

On ne va pas baisser de 1% le prix de l'eau.

Je suis d'accord sur une renégociation profonde. Je ne suis pas opposé à sortir de cette négociation si elle n'est pas satisfaisante. Mais ne dites pas qu'il n'y a pas d'audit indépendant qui a été fait. Il a été fait par le Cabinet qui, généralement, est assez sévère avec les grands délégataires monopolistiques qui se partagent les réseaux d'eau en France.

Vous l'avez eu ce résultat. On a donc un audit indépendant que la Lyonnaise des Eaux et VEOLIA trouvent excessivement agressif.

Reprenez ce dossier.

Sur l'incident qui s'est produit, j'ai demandé une analyse technique. Cette analyse est relativement facile. C'est une des parties du réseau qui a le plus de vétusté. Il a 56 ans. Ce n'est pas très vieux pour un homme mais c'est vieux pour un réseau. Il est en fonte. Il y a une interruption et une remise en charge du réseau. C'est une grosse canalisation. L'importance des racines des pins le déséquilibre et ne lui donne plus un aspect linéaire. Et lors de la remise en eau, il y a eu une fente qui s'est effectuée sur le réseau en fonte, qui est un réseau ancien. Quand on aura un délégataire, on lui demandera de changer prioritairement le réseau le plus vétuste.

Cet incident est regrettable. Les mesures qui ont été prises ne sont jamais agréables parce que l'on interrompt la distribution d'eau mais elles ont été techniquement bien gérées.

L'audit vous l'avez et la délégation de service public va arriver.

Monsieur PIEL : Excusez-moi. Il y a une coquille dans le courrier. Ce n'est pas la délégation que j'ai demandé de suspendre mais la procédure de délégation. Je viens de relire et effectivement, le mot « procédure » a sauté. Je suis désolé. Effectivement, ce n'est pas la délégation.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, je me mets à votre place une minute, trente secondes, un instant. Je me dis « amenons des propositions de délégation de service public » parce que même si je passe en régie, c'est un très bon indicateur.

Pourquoi interrompre une délégation de service public en cours ? Si je n'avais qu'un délégataire, VEOLIA qui revient sur VEOLIA, mais, il y en a trois ! Il y aura de la concurrence et on verra bien ce que sur le plan technique et financier, on peut imaginer, avec l'étude que l'on a faite en parallèle sur la régie.

Je vais être très pragmatique là-dessus. Je sais ce que coûtera la régie. Je sais quels sont les avantages et les inconvénients de la régie. Si de l'autre côté, il n'y a pas les mêmes avantages et qu'il n'y a pas moins d'inconvénients, et bien, on ira en régie. Cela m'est arrivé de sortir VEOLIA des transports et de mettre une ligne de service public en régie. Ce n'est pas quelque chose qui me pose un problème.

Le ramassage des ordures ménagères qui était une filiale de VEOLIA sur Sophia Antipolis, je l'ai mis en régie. Je n'ai pas de tabous sur ce sujet. Le seul objectif est l'efficacité et la rentabilité. Je veux que cela coûte moins cher à nos contribuables et je veux une sécurité de surveillance et d'efficacité.

La question que je me pose simplement est que peut-être il fallait changer ce réseau mais si demain, à trois heures du matin, les choses se produisent, et que nous sommes dans un système de régie, il faudra que toute l'équipe vienne et répare. La préoccupation est là aussi, la préoccupation de la qualité, d'un service public continue, en délégation ou en régie.

Madame MURATORE : Là, on entame le débat qui aura lieu dans quelques mois je suppose. Mais on pourrait très bien garder les travaux. On sait que c'est sur les travaux que les délégataires gagnent le plus. On le sait. On sait qu'il y a des provisions énormes pour travaux qui ne sont pas utiles...

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, on ne va pas faire le débat maintenant mais vous savez que les travaux qui sont à effectuer dans la prochaine délégation, sont bien moindres que les travaux qui ont été effectués avant.

Donc, est-ce que lorsque vous faites une délégation de service public, vous donnez le « facile » au délégataire et vous gardez le « difficile », ou est-ce que vous lui donnez le « facile » et le « difficile » ? Je vous garantis que les trois candidats seront très contents si on ne leur donne pas les travaux. Ils n'ont aucun problème pour la surveillance des réseaux. Ils ne réparent aucun système de réseau puisque c'est à la charge de la Ville avec les imprévus que l'on peut avoir. Par contre, eux, ils exploitent et comme ils ont un rodage assez bien fait sur l'exploitation, et bien, ils ont une bonne rentabilité.

Ne croyez pas que le fait de récupérer les travaux est forcément l'élément de sécurité pour la Commune.

C'est un débat que nous aurons. Donc, j'ai bien compris Monsieur PIEL, vous ne me demandez pas d'interrompre la délégation mais d'un autre côté, je ne vais pas interrompre la procédure. Ce serait insultant pour l'ensemble des services qui travaillent sur ce sujet et pour lequel on va avoir un diagnostic assez précis.

Ce n'est pas une motion. On a fait un débat. C'était une motion sans vote. On va dire cela comme ça.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DES 13 MAI 2011, 17 JUIN 2011, 08 JUILLET 2011 et 25 JUILLET 2011 - PROCES-VERBAUX - ADOPTION

Monsieur le Maire : Pas de remarques particulières.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Intervention des trois groupes de l'opposition.

Monsieur MOLINE : L'erreur que nous avons relevée dans la décision n°7 a été rectifiée. Cependant, nous sommes malgré tout étonnés de constater que certaines décisions auraient déjà pu être annoncées lors du précédent Conseil municipal, d'autres sont prises alors que la convention est déjà en cours (3, 14, 24), quand ce n'est pas une régularisation.

Quand bien même cet état de fait n'a pas d'incidence majeure sur le fond, on ne retrouve pas la gestion en bon père de famille.

Monsieur PIEL : Sur deux arrêtés.

N° 3 : nous sommes d'accord pour mettre à disposition ce local aux associations de locataires, et seulement aux associations de locataires. Ce local est situé dans la résidence des Mimosas, des associations extérieures poseraient problème en terme de stationnement, il n'y a même pas assez de places de stationnement pour les locataires dans cette résidence et la résidence des Mimosas est un lieu où les nuisances sonores et autres, font souvent débat.

Nous pensons donc que si les associations sont des associations de locataires, d'accord, si c'est pour y installer des associations qui n'ont aucun lien avec le logement social et le bailleur social, nous ne voyons pas pourquoi la SACEMA se substitue à la Commune qui doit jouer son rôle.

Sur l'arrêté n°7 : si nous étions dans un monde par fait, cet arrêté serait recevable...

Monsieur le Maire : Nous y tendons...

Monsieur PIEL : Vous allez voir qu'il y a de la marge. Cet arrêté serait recevable dans une commune où il y aurait plus de 20 % de logements sociaux, où il n'y aurait pas plus de 3 000 familles en attente de logements ou des fonctionnaires de la commune ne dormiraient pas dans leur voiture ou hébergés chez leur voisin, où l'on n'expulserait pas des personnes âgées parce que le propriétaire vend son logement, où les marchands de sommeil ne profiteraient pas et ne prospéreraient pas.

Mais malheureusement, ce monde est virtuel et les exemples que je viens de donner sont eux bien réels.

Savez-vous que l'on conseille à des employés de la Ville ou de l'Hôpital, qui sont à la rue, d'aller habiter chez leurs parents ? là où cela devient pas très sérieux, c'est quand ces personnes ont 30 ou 40 ans, qu'elles ont un revenu de fonctionnaire, de l'hôpital ou de la commune, qui devrait leur permettre de se loger décemment.

Savez-vous qu'une employée de la Commune est à mi-temps thérapeutique, ne peut plus payer son loyer et on lui dit de patienter pour avoir un logement, seulement cela fait trois ans.

Rien ne justifie cette mise à disposition, ni la fonction, ni le salaire de cette personne. Nous sommes-là devant le fait du prince et cela dure depuis plusieurs années. Je le dis avec beaucoup de gravité, il y a des situations urgentes, très urgentes, en termes de logement dans notre ville et cet arrêté, dans ce cadre-là est scandaleux.

Madame MURATORE : Deux points. Sur le Festival mondial de l'image sous-marine, nous demandons quand cette affaire sera soldée et nous souhaiterions connaître le coût global en frais de justice, car cela dure depuis bien longtemps.

Sur l'antenne-relais, nous profitons de cette décision pour vous demander des informations sur la station de téléphonie mobile du chemin des Quatre chemins, l'autorisation avait été refusée le 9 janvier 2009, Orange avait déposé une requête devant le Tribunal Administratif demandant l'annulation de cette opposition et aujourd'hui nous constatons que les travaux ont ou vont commencer.

Un rapport avait été demandé par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à un député, ce rapport a été rendu le 2 septembre. Ce rapport devait "évaluer la faisabilité d'un abaissement de l'exposition aux radiofréquences émises par les antennes" et il préconise une série de mesures pour décliner de manière opérationnelle l'objectif de réduction d'exposition.

Il nous est paru normal d'attendre que ce rapport soit rendu, que les mesures préconisées soient appliquées avant d'autoriser ces travaux.

Notre question est : allez-vous mettre en œuvre sur la commune les préconisations de ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire : Oui.

Sur la convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit appartenant à la SACEMA aux Semboules, Monsieur PIEL, je m'étonne de votre intervention. Effectivement que l'on mette des locaux non occupés avec l'accord des locataires à la disposition d'associations cela se fait beaucoup et cela se fait aux Semboules.

Pourquoi y aurait-il des associations avec nuisances et d'autres sans nuisances ?

Ou bien on supprime l'accès des associations à tous les locaux qui sont dans un immeuble, je pense que vous ne serez pas d'accord, ou bien on rappelle qu'il y a des règles, en particulier sur les nuisances sonores et à ce moment-là nous les faisons respecter.

Je suis plutôt partisan pour que les associations trouvent dans des accords de ce type, des locaux en respectant un cahier des charges.

La SACEMA et la Ville d'Antibes c'est "presque" la même chose, car ce n'est pas le même statut juridique.

Sur le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable passée avec la Communauté d'agglomération, c'est un logement qui a toujours été attribué au Conservateur des bibliothèques et médiathèques. Il l'est toujours. Ce n'est pas une situation de privilège, comme vous le savez, il y a un statut chez les Conservateurs, que ce soit de musée ou de médiathèque, dans lequel très généralement les villes offrent un logement. Lorsque la Conservatrice de la médiathèque est venue de la ville de Bordeaux, elle avait d'ailleurs un logement de fonction et donc, dans la négociation du poste, il y a eu aussi le logement de fonction.

J'ajoute aussi que le logement qui se situe à la Villa Colle est très difficile à attribuer à une famille, dans la mesure où elle se situe pratiquement à l'intérieur d'un service public et qu'elle pose un problème.

Sauf à revenir sur les avantages acquis des fonctionnaires, et je suis sûr que ce n'est pas votre objectif, je pense que l'on est strictement dans la ligne. Je signale aussi que le Conservateur du musée Picasso a un logement de fonction. Voilà.

C'est un statut, on peut le considérer comme archaïque, pourquoi les Conservateurs ont un logement de fonction ? Et pourquoi pas une autre personne ? Enfin c'est une règle suivie sur l'ensemble du territoire français.

Sur le Festival mondial de l'image sous-marine, ce n'est pas nous qui avons attaqués. Je vous rappelle que l'on a fait un appel d'offres. La personne qui a refusé de participer à l'appel d'offres a ensuite attaqué l'appel d'offres dans le cadre d'une délégation de service public.

Nous étions sur la transparence et la concurrence, ce qui paraît logique compte tenu du fait qu'à l'époque le Festival coûtait à la Commune 250 000 €, que le Conseil général attribuait 50 000 € et que le Conseil régional attribuait 60 000 €.

Quand vous avez une association qui a 500 000 € et qu'elle a un caractère commercial, il n'est pas illogique un jour d'avoir une remarque de la Chambre régionale des comptes, de passer par un appel d'offres. C'est ce que nous avons fait.

Je suis sûr que si la personne concernée qui avait exploité pendant longtemps le Festival, avait postulé et qu'elle avait un bon dossier, la bienveillance du Conseil municipal serait plutôt allée vers celui qui a de l'expérience.

Il se trouve que, n'ayant pas postulé, imaginez une seconde que nous attribuions une délégation de service public à quelqu'un qui n'a pas postulé ! Je pense que le Préfet aurait fait une remarque dans le cadre du contrôle de légalité et peut-être même cela aurait pu passer en pénal.

On est quand même à la limite du favoritisme. Ceci étant fait, il y a eu des requêtes :

- référé suspension en 2009, requête rejetée ;
- recours en annulation, requête rejetée ;
- rétroprovision : requête rejetée ;
- et la dernière : requête rejetée 15 mai 2009.

A la fois sur le nom, sur le fait que l'on peut continuer sans que le festival soit contesté, ce contentieux est bouclé.

Il reste un contentieux, nous n'avons pas versé un reliquat de subvention qui était de 62 500 € par précaution, et cela me paraît être une bonne gestion. Ce n'est pas une somme négligeable et n'ayant pas de rapport comptable, nous ne l'avons pas versée.

Nous avons eu raison de ne pas la verser puisqu'en référé on nous a donné raison, puis ensuite, on nous a demandé de le verser puisque deux ans et demi après, il y a eu un rapport retardé qui a été fourni.

Nous contestons cette décision pour deux raisons :

- la première c'est que l'on ne nous a pas fourni les éléments qui nous permettent de débloquer la subvention. Franchement, que ce soit celle-là ou une autre, vous le savez, vous siégez dans les différentes commissions, il faut que les associations fournissent des éléments qui nous permettent de verser la subvention. La subvention n'est pas un droit, c'est une ouverture de crédit qui est versée en fonction du service rendu et du projet accompli.

Il est curieux de fournir une comptabilité faite deux ans après, car normalement elle se fait année par année.

C'est la raison pour laquelle, sur des argumentaires juridiques, effectivement, nous pensons que la comptabilité tenue n'enregistre pas toutes les recettes et montre que les dépenses sont non contrôlées et incertaines, ce qui pour notre part nous conduit à refuser la certification.

Si demain on nous prouve que les sommes ont été réellement dépensées, on versera le solde. Si elle nous montre qu'elles ne l'ont pas été, la Ville gardera ses 62 500 €.

Je rappelle au passage que nous avons fait un appel d'offres et que la manifestation, malgré les attaques répétées qui ont été effectuées auprès de beaucoup de communes et de médias, la manifestation va s'arrêter à l'extérieure de la Ville d'Antibes. Cela n'est pas vrai qu'elle prospère ailleurs et si c'est le cas tant mieux pour le Monsieur qui la porte. En tout cas, nous avons un festival aujourd'hui qui reçoit les enfants gratuitement, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant, qui est en faveur du développement durable ce qui était complètement tabou et exclu du précédent festival malgré nos demandes, et qui coûte enfin 100 000 euros de moins.

Tout cela ce sont des éléments que je verse à votre réflexion et qui montrent que ce n'est pas parce que l'on fait les choses depuis plus de dix ans qu'on en a le monopole et la mise en concurrence et la transparence des comptes resteront une règle de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Pour répondre au sujet des antennes de radiotéléphonie, je passe la parole à Patrick DULBECCO.

Monsieur DULBECCO : Ce rapport a été mis sur internet, vous pouvez le lire. Le rapporteur est le Député de l'Isère François BROTTÉ. C'est une des conséquences du Grenelle des Ondes de 2009. Il avait été décidé de faire une étude de l'exposition des ondes électromagnétiques sur deux arrondissements de Paris et sept villes réparties dans toute la France, la Ville d'Antibes s'était portée candidate et n'avait pas été retenue.

Ce rapport montre que l'exposition va de 0,1 à 0,6 V, je vous rappelle que les normes européennes c'est 40 V. Avec deux ou trois pics qui dépassent les 3 ou 4 V, ils sont à 6 ou 7 V et les opérateurs ont décidé de revenir en-dessous des 3 V qui sont les normes retenues par l'Allemagne et l'Italie.

Bien entendu, ces études vont continuer pour essayer de baisser encore plus cette exposition.

On s'est rendu compte qu'en baissant encore plus cette exposition, 80 % des appels de téléphonie mobile ne traversaient pas certains murs, en particulier à Grenoble où 40 % de la population seraient privés de ces appels.

Voilà pour l'information.

Monsieur le Maire : Comme ces décisions municipales ne font pas l'objet d'un vote, on passe à la question suivante.

00-3 - TAXE HABITATION – ETABLISSEMENT D'UN ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE - FIXATION DU TAUX

Monsieur le Maire : Vous avez la délibération sous les yeux.

Lorsque nous nous sommes trouvés devant la conjonction d'impôts locaux qui n'avaient pas bougé depuis plus de dix ans et d'une situation de crise, nous avons comme la plupart des communes, augmenté nos impôts.

Nous sommes cependant restés dans les tranches des villes françaises, pour notre strate, les moins imposées et je ne parle même pas de ce qui se passe au niveau départemental ou régional.

Pour autant, nous avons à ce moment-là développé une politique de discipline budgétaire forte avec une contrainte sur notre fonctionnement, sans pour autant traiter notre investissement. Chacun peut constater que l'investissement de la Ville d'Antibes n'a jamais été aussi important sur des grands travaux.

Dans les abattements que nous avons mis, deux types avaient été supprimés, en particulier, l'abattement "spécial à la base".

Le fait de le supprimer faisait qu'un certain nombre de nos concitoyens ne voyaient pas les effets négatifs de sa suppression, puisqu'un certain nombre est compensé par des mesures qui partent du budget national.

Néanmoins, après expertise et comme je m'y étais engagé, on constate que la rentabilité n'est que de 60 %. Autrement dit, lorsque l'on fait cet abattement, il ne bénéficie qu'à 60 % des personnes concernées, et ne change rien aux autres.

Evidemment ces personnes-là sont les plus modestes.

Compte tenu du Compte administratif et des budgets qui sont parfaitement exécutés, je félicite André-Luc SEITHER, la Direction des Finances et l'ensemble des services qui ont fait l'effort de fonctionnement, le maintenant au même niveau depuis trois ans. Il a même diminué en valeur relative, nous avons dégagé des marges de manœuvre.

Sur ces marges de manœuvre qui représentent 300 000 €, il y avait deux choix. Ou bien on rétablissait à un abattement pour tout le monde de l'ordre de 3 %, ou bien on faisait un abattement plus fort de 10 % sur les personnes ciblées que je viens de décrire, dont le revenu est faible, et qui habitent dans des logements modestes.

C'est la décision que l'on vous propose aujourd'hui. Elle ne change pas les taux, je m'y étais engagé jusqu'à la fin de ce mandat, ni les impôts. On a une marge de manœuvre, la crise n'est pas terminée. Certaines personnes sont contraintes à des difficultés.

On a l'occasion de maintenir le taux le plus haut pour les familles avec des personnes à charge, avec 20 %.

On a l'occasion de rétablir un abattement, c'était une interpellation récurrente de l'opposition d'ailleurs, je m'en souviens. Puisque c'est possible, on le fait.

Bien entendu, on ne va pas faire le yo-yo, on n'y reviendra plus.

C'est-à-dire que si on y revenait ce serait pour améliorer les choses.

Je rappelle que dans cette période, nous avons une augmentation de notre fonctionnement en mécanique, simple, à 3,5 et 4 %, et qu'il était bien nécessaire dans cette chute majeure de nos droits de mutation et de nos recettes de faire un effort supplémentaire, que nous aurions dû faire de toute façon après plus de dix ans de stabilisation de nos impôts locaux.

Voilà la délibération que l'on vous propose, certains diront que ce n'est pas assez, d'autres jugeront qu'en milieu de mandat on ne baisse pas les impôts et surtout dans une période qui n'a pas d'incidence politique ou électorale.

Je le dis clairement, il est plus électoral de baisser les impôts un peu à tout le monde, que beaucoup à ceux qui sont le plus en difficulté, c'est pourtant le choix que l'on fait, car je ne pense pas qu'il y ait d'incidence politique, ce n'est que l'intérêt général et l'intérêt particulier des personnes les plus en difficulté.

J'écoute bien volontiers vos remarques et suggestions.

Madame RAVEL : C'est toujours bon de ressentir même si on fait partie de l'opposition, une certaine fierté de participer au travers d'un simple vote, à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles.

Lors de la séance du 13 décembre 2010, nous avons fait part de notre sentiment à ce sujet. Pour nous, il était inconcevable que les personnes modestes soient une nouvelle fois pénalisées par l'augmentation de leurs taxes, car cela ne pouvait qu'aboutir à la baisse de leur pouvoir d'achat, déjà extrêmement faible.

Incontestablement, cet état de fait, ne pouvait qu'entraîner une baisse de la consommation avec des répercussions négatives sur la croissance économique de notre Commune, ce qui n'était pas du tout souhaitable en période de crise.

Oui, nous approuvons cette décision en espérant qu'elle sera pérenne, en espérant que les antibois et juanais continuent à bénéficier de cet allègement et vivent plus décemment. C'est d'ailleurs ce que nous demandions et nous sommes très heureux de constater que la majorité et l'opposition peuvent œuvrer dans le même sens, quand il s'agit d'épauler les plus démunis. Merci.

Monsieur PIEL : Je ne vais pas avoir le même ton. Je pense qu'on est loin du compte.

Vous aviez supprimé l'abattement spécial à la base, en 2008, pour les impôts de l'année 2009 et dans le même temps, vous supprimiez aussi - car il faut aussi avoir un peu de mémoire - l'abattement général.

La conjonction de ces deux suppressions a occasionné une formidable augmentation d'impôts, on a vu des feuilles d'impôts avec jusqu'à 400 % d'augmentation ! c'était la conjonction des deux suppressions.

Vous revenez sur une seule de ces suppressions, qui en réalité ne va concerner que très peu de nos concitoyens, vous l'avez dit d'ailleurs.

Le coût pour la Commune d'ailleurs, n'est que de 300 à 350 000 €, le rapport moyen par foyer fiscal, bénéficiaire de ce rajout est d'environ 80 €. Effectivement ce sont les contribuables les plus pauvres qui vont en bénéficier, encore faut-il avoir des revenus qui sont égaux au seuil de pauvreté, pour en bénéficier, mais pas la grande masse de ceux qui ont pris de plein fouet les augmentations, je le répète, de l'année 2009.

Si au moins vous utilisiez la totalité de l'offre possible, c'est-à-dire 15 % au lieu de 10 %. En réalité, cette délibération - et je ne dis pas qu'elle est à usage électoral - je pense que c'est un exemple de politique politicienne puissance 10.

Nous continuons de demander le retour de l'abattement général qui est le seul susceptible de concerner la plus grande partie de la population. Evidemment, mais pas pour les mêmes raisons que Mme RAVEL, nous voterons nous aussi ce petit geste.

Madame MURATORE : Au début, je voulais reprendre ce que vous disiez, parce que vous avez dit "pour nous, on ne baisse pas les impôts...". Pour nous, remettre l'abattement n'est pas une baisse d'impôt, il s'agit de rétablir ce qui n'aurait jamais dû être supprimé.

Vous connaissez notre position, pour nous, cet abattement n'aurait jamais dû être supprimé. Les personnes les plus en difficulté n'ont pas à supporter les conséquences d'une crise pour laquelle ils n'ont aucune responsabilité.

Je rappelle quelques chiffres : sur le bassin d'emploi Cannes-Antibes, parce qu'en termes d'analyse de l'emploi c'est Cannes-Antibes, les bas salaires représentent 23 % des emplois. 42,3 % des jeunes de 16 à 29 ans, perçoivent un salaire inférieur au seuil des bas salaires. 16 % des antibois vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Le coût pour la Ville de cet abattement représente 2,59 % du budget. Certes, l'Etat en tient compte dans ses compensations et la Ville subit la double peine, soit environ 5 % de son budget.

D'autres choix étaient possibles et là vous nous le montrez. L'Etat pénalise les communes qui soutiennent les plus pauvres de leurs concitoyens. Actuellement, toutes les politiques sont faites pour "Neuilly ou le Cap d'Antibes".

En tant que Ministre, vous pourriez intervenir auprès de vos collègues pour que cette mesure soit revue, ce que j'appelle la "double peine", et que l'Etat soit garant de l'égalité sur le territoire de tous les citoyens, et que l'impôt joue réellement son rôle de redistribution. Merci.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, ne me donnez pas plus de pouvoir que ce que j'ai. Mais rappelons-nous que cette "double peine", comme vous l'appelez, date de l'époque où vos camarades étaient au pouvoir.

Donc, on n'a pas tout corrigé, c'est pour cela qu'il faut nous laisser encore un peu de temps, pour que nous puissions corriger toutes les aberrations et inégalités qui existent sur notre territoire.

J'appelle la Gauche - dont j'imagine qu'elle ne peut pas saluer le geste, mais qui vont voter ce petit geste, comme le dit Monsieur PIEL - à regarder les choses avec une certaine objectivité.

La dette, que ce soit au niveau d'un état ou au niveau d'une commune, c'est généralement l'impôt de demain. Il faut effectivement gérer en bon père de famille, et ne pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. L'investissement tel qu'il est produit par la Ville aujourd'hui est un investissement à haute rentabilité. Vous l'avez vu, la Communauté d'agglomération, les autres collectivités, l'Etat nous aident dans ces gros investissements. En gros, nous avons plus de 250 millions d'investissement en cours, sans que pour autant on investisse plus de 10 à 15 % sur ces investissements.

Vous savez tous, car vous êtes élus et vous savez comment on gère un budget, l'investissement s'il ne vous grève pas fortement votre dette, il faut le poursuivre, c'est un facteur de croissance et d'emploi. C'est ce que nous faisons.

Puis, il y a un fonctionnement. J'appelle la Gauche à sa responsabilité. Si nous pouvons aujourd'hui faire ce geste, que l'on peut qualifier de petit, qu'on peut considérer comme un juste retour des choses, c'est parce qu'il y a eu un effort sur le fonctionnement. C'est parce que l'on a expertisé, y compris sur le Festival mondial de l'image sous-marine, à quoi servait l'argent public et faire en sorte que l'argent public ne soit pas une diminution du service rendu au public.

Personne dans la ville ne peut dire qu'il y a eu une dégradation du service rendu au public. Au contraire, il y a eu une meilleure gestion du service public qui entraîne des économies, qui doivent être redistribuées.

Lorsque l'on est dans une situation où on essaie de tenir un fonctionnement avec une certaine discipline, rappelez-vous que plus on fait de l'effort en fonctionnement, et plus on peut alléger la charge qui pèse sur les uns ou les autres.

C'est bien la première fois que j'entends la Gauche me dire qu'il faut baisser les impôts, c'est un discours de la Droite, ne le prenez pas puisque vous ne le faites pas quand vous êtes au pouvoir ! Rappelons-nous quand même, en gros, j'ai plutôt entendu l'opposition de Gauche qui me disait qu'il fallait que je fasse payer des impôts, que la taxe foncière n'était pas assez élevée et qu'il fallait charger la taxe d'habitation.

Là on cible, dans la taxe d'habitation, uniquement la partie dont personne ne peut contester que c'est la plus modeste, même si il y a une mauvaise rentabilité et qu'il n'y a que 6 personnes sur 10 qui en bénéficieront.

Si d'autres efforts peut-être faits, à ce moment-là on reverra la fiscalité pour la rendre encore plus juste sur le plan national et local, mais il me semble que c'est une mesure de bon sens, elle s'appliquera pour la prochaine fois.

Même si c'est politicien, Monsieur PIEL, c'est trop court pour les législatives et trop loin pour les municipales. Donc je l'ai fait exprès pour que l'on n'ait pas l'impression de faire en sorte de caler notre fiscalité sur ces objectifs.

En même temps vous le voyez, cette décision n'aurait pas pu avoir lieu si on n'avait pas la fois dernière dégagé des excédents et au moment où on en a dégagé j'ai annoncé en même temps qu'il fallait qu'il y ait une répercussion fiscale.

Les explications étant données, nous passons au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - DOMAINE PRIVE COMMUNAL - VENTE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES SECTION AR N° 142 - 219 ET SITUÉES 458-522, CHEMIN DE SAINT-CLAUDE À ANTIBES – CHOIX DU CANDIDAT

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit effectivement de parcelles que la Commune avait acquises en 1994. Le PLU venant d'être approuvé, il nous apparaissait opportun de mettre en appel d'offres ces parcelles d'autant que le PLH prévoit maintenant la possibilité d'établir des logements sociaux sur ce genre de parcelles et que l'appel d'offres portait comme condition un projet urbanistique en concordance avec l'environnement.

Ainsi, au lieu des 12 000 m² prévus, il y a eu un projet établi par les services d'urbanisme qui ont conçu que 8 500 m² suffisaient pour cet espace et donc l'appel d'offres a porté sur ces 8 500 m² de SHON à construire avec 35 % de logements sociaux et une estimation des domaines.

Plusieurs commissions se sont réunies. A l'issue de ces réunions, alors que quatre groupes avaient été retenus (un promoteur, un architecte, un bailleur social), c'est le groupe NEXITY, WILMOTTE et ERILIA qui a emporté le concours de très bonne qualité, avec 48 logements sociaux, 70 logements libres pour un prix de 9,6 M€.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai l'intervention de la Gauche et l'Ecologie, PS et Verts.

Monsieur LA SPESA : Sur cette délibération vous souhaitez que l'on se prononce sur deux points, concernant la surface maximale du projet dont 35 % vont être réservés aux logements sociaux, nous nous sommes déjà très clairement exprimés lors du Conseil du 30 avril 2010.

Nous n'avons pas changé d'avis depuis. Cela est d'autant plus vrai que la situation des logements sociaux dans notre Commune est toujours aussi catastrophique.

Ensuite, vous nous proposez de nous prononcer favorablement sur l'offre NEXITY. Nous vous rappelons que vous nous avez écartés de la participation à la Commission ad hoc, aussi il ne nous est pas possible de savoir si cette offre est la meilleure.

En guise de conclusion, nous vous rappelons notre souhait de réserver l'intégralité des surfaces constructibles à des logements sociaux. Il est vrai qu'au Conseil du 30 avril 2010, la Majorité ainsi que les deux autres groupes d'opposition se sont prononcés pour la mixité sociale.

A un moment, lorsqu'un membre de l'opposition a indiqué, je cite "100 % de logements sociaux ce n'est peut-être pas souhaitable car nous sommes dans une logique de mixité sociale et qu'il faut toujours bien penser à mélanger les différentes populations plutôt que de risquer de faire un ghetto", vous avez répondu, Monsieur le Maire, partager l'avis de ce membre du Conseil et continuer en disant, je cite, "qu'on est là pour faire de la mixité, on n'est pas là pour opposer ou mettre en difficulté les riverains".

Ce genre d'échange démontre bien que sur la Commune d'Antibes, il y a deux sortes d'administrés, il y a les gens normaux, ceux qui peuvent se payer un appartement ou une villa, et les autres qui sont tellement peu fréquentables qu'il faut les diluer à petite dose et surtout ne pas les amalgamer.....
réactions dans la salle...

Monsieur le Maire : Vous avez raison Monsieur LA SPESA, plus c'est gros mieux ça passe, mais là c'est un peu gros quand même pour que ça passe.

Monsieur LA SPESA : Est-ce que je peux continuer ? et qu'il ne faut surtout pas les amalgamer au risque de faire des ghettos remplis de délinquants.

Cette vision des choses est passéiste et dangereuse et participe à faire le lit de l'extrême droite. Comment accepter un tel discours alors qu'aujourd'hui la qualité des logements sociaux est telle qu'il est quasiment impossible de les différencier des autres constructions.

De plus, les projets proposés ne concernent plus de grands ensembles mais de petites structures s'intégrant parfaitement dans le secteur. Cela semble d'ailleurs être le cas pour la proposition du terrain Levoux.

Aussi, arrêtez de croire, ou de faire croire, que les gens pauvres ne peuvent pas vivre et se comporter normalement. Nous vous disons très clairement et nous affirmons que l'intégralité des appartements peut être affectée au logement social et que cela est vital au vu de la situation du logement sur notre commune.

Monsieur le Maire : Si je comprends bien, vous citez le parti socialiste et vous citez ma réponse au parti socialiste, en répondant qu'ils ont raison sur la mixité sociale.

C'est exactement le même discours que celui du Front National que vous êtes en train de tenir.

"L'UMPS", c'est eux qui l'ont inventé, c'est vous qui l'appliquez dans votre discours.

Vous êtes dans une situation où vous dites exactement l'inverse de ce que nous avons défendu. Nous ne disons pas que d'un côté d'une clôture il y a les pauvres et de l'autre les riches, on dit que dans le même immeuble il y a une mixité, où il y a toutes les couches de la population.

Nous disons au contraire que le fait de faire des tours, des endroits où l'on met uniquement des personnes pauvres, uniquement des personnes exclues, uniquement des personnes défavorisées, uniquement des personnes immigrées, et bien ce n'est pas la bonne méthode.

Moi je crois à la République et à la citoyenneté et à l'intégration de l'ensemble de ces populations. Je crois que quelqu'un qui est pauvre, demain peut le devenir moins.

Je pense qu'il peut même acheter un jour son logement social. C'est ce qui nous différencie encore dans la lutte des classes et vous avez l'angoisse de vous dire "et si par malheur tout se passait bien ? et si par malheur quand on passe devant un logement on ne voit pas que c'est un logement social ? et si à l'intérieur le voisin du 4^{ème} étage rencontre celui du 3^{ème} et qu'ils ne savent même plus dans quel type de logement ils habitent ? Cela vous fait peur car vous ne pourrez plus faire votre démagogie au bas des barres HLM que vous avez construites il y a trente ans (*applaudissements*).

Très honnêtement, qu'on attaque, que vous ne soyez pas d'accord sur le nombre de logements, que vous en préféreriez 40 au lieu de 35, c'est de bonne guerre. Quand vous dites qu'il en faut 100 % c'est une erreur parce que c'est comme si on avait dit "on va en construire le maximum", car on peut en construire 30 à 40 % de plus à cet endroit, nous n'allons pas le faire, parce qu'autour il y a un tissu qui s'est déjà constitué et qui n'est pas un tissu dense.

Il faut avoir la notion d'équilibre pour faire en sorte que la personne qui est à un endroit et qui a un ou deux étages, elle ne se trouve pas immédiatement avec 14 étages à côté. Ce sont les erreurs que vous avez commises antérieurement, qui avaient été approuvées il y a 20 ou 30 ans. Le discours passéiste, Monsieur LA SPESA c'est vous qui l'avez, tout comme le discours démagogique et le discours extrémiste.

Monsieur AUBRY : La délibération du 30 avril 2010 sur le terrain Levoux, faisait état de la prétention municipale de favoriser le logement social et la mixité sociale.

Notre groupe rappelle qu'il y a un déficit de 2 351 PLAI et PLUS, sur la CASA. L'importance des PLAI doit être réaffirmée puisqu'elle concerne un tiers des citoyens c'est-à-dire les plus pauvres, ceux qui sont éligibles à ce PLAI et que c'est vraiment là le cœur du logement social.

Il y a un problème de revenus comme dans notre pays, notamment 22 % des foyers ont un revenu fiscal inférieur à 800 euros, 16 % des antibois se trouvent au-dessous de la définition française du seuil de pauvreté. Nous pointons le fait que le PLU n'a toujours pas été modifié de façon à imposer 40 % de logements sociaux sur la totalité du territoire de la Commune. Donc, nous discutons en fonction du PLU actuellement en vigueur, qui pour cette partie du territoire prévoit 35 % seulement.

Par rapport à la délibération et précisément la répartition du logement social sur ce projet, nous trouvons anormal que la part réservée aux PLAI et PLUS confondus, 30 %, aille à ce point-là aux PLUS.

On note uniquement 6 logements en PLAI. 6 sur 118 logements au total. Là, on ne peut pas vraiment parler de mixité sociale.

C'est une goutte d'eau pour justifier une appellation de mixité sociale, mais on en est très loin.

Il y a 40 PLUS, d'accord, mais le problème est le faible nombre de PLAI. Dans l'analyse comparative des candidatures qui est jointe en annexe, même si on n'est pas dans les commissions, il y a quand même des annexes qui sont jointes fort heureusement. On remarque que ce sont 15 PLAI sur 48 qui étaient initialement prévus. C'est dans les annexes. Donc cette différence entre 6 dans la délibération et le 15 dans les annexes, nous gêne. Je parle bien du projet « NEXITY » et pas des autres.

Il y a également une analyse comparative complémentaire qui est également jointe en annexe. Là, surprise, on parle de 53 logements sociaux et non pas des 48 initiaux. On remarque, dans la délibération finale, qu'au final, on se retrouve aux 48 initiaux. Donc, on n'a pas bien compris comment, avec ces petits tours de passe passe, on est passé à la fois sur la répartition interne dans le logement social entre les différents statuts et cette histoire de 48, qui est devenue 53, qui est redevenue 48 à la fin.

Sinon, pour reprendre ce que nous avons dit le 30 avril, nous avons affirmé notre opposition à un montage voté par la majorité qui favorisait, en fait, un espace vert privé. De fait, le public payait indirectement un espace vert privé. Or, ce que nous réclamons, c'est qu'il y ait bien un espace vert public à cet endroit, au moins pour une partie seulement de cette grande surface.

Je ne vais pas vous surprendre, nous allons voter contre cette délibération. Peut-être la municipalité va engranger 9 500 000 euros, c'est bien. Il y aura des logements sociaux, c'est déjà ça de pris.

Ceci dit, je ne peux que pointer l'insuffisance du nombre de PLAI et le fait que, finalement, à Antibes, on favorise les espaces verts uniquement quand ils sont privés et pas lorsqu'ils sont publics.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur GONZALEZ

Monsieur GONZALEZ : Tout d'abord, en ce qui concerne la mixité sociale, vous savez que le PLU, que vous avez d'ailleurs refusé d'approuver, était très novateur en matière de mixité sociale, novateur et performant. Nous sommes dans les Alpes Maritimes, la ville qui a une mixité sociale la plus importante, en mixité sociale pure, c'est-à-dire en pourcentage par unité foncière, permettant plus de 3 000 m² de SHON, de bâti et une mixité sociale totale c'est-à-dire 100 % de logements sociaux sur des parcelles pouvant accueillir jusqu'à 3 000 m². Et c'est justement pour éviter le problème de guettos dont le Maire avait parlé et dont je reparle aujourd'hui.

Malheureusement, il y a eu de nombreux exemples, que l'on peut appeler erreurs, car nous sommes assez conciliants. D'autant plus que ces erreurs venaient toujours de municipalités particulières avec une notion de logements sociaux en masse et qui ont donné le résultat que l'on a connu. Et donc, ce qui était erreur n'en faisons pas une faute maintenant, à savoir qu'on ne va pas exploser des barres comme il a été nécessaire à Vallauris pour faire du logement social et que la mixité a été reconnue comme une nécessité. Et la véritable mixité sociale, celle dont on vient de parler, est celle qui a été mise dans notre PLU. Et je défie quiconque de prouver le contraire.

En ce qui concerne le projet même, c'est vrai qu'il y avait eu dans un deuxième temps une proposition supérieure de logements sociaux : 53. Mais dans cette proposition, il était dit que l'on démembrerait les 53 logements sociaux à savoir qu'au bout de 15-17 ans, ce n'était plus des logements sociaux et que finalement le travail fait par notre municipalité, était perdu au bout de 15 ou 17 ans.

Et donc, nous avons refusé. Nous leur avons demandé de revenir à leur première proposition de 48 logements sociaux mais sans démembrement sinon nous serions passé au candidat n°2, qui avait aussi un bon projet mais avec des conditions moins intéressantes.

Donc, nous avons tout fait pour que la mixité sociale soit conforme à notre PLU et que ce soit pérenne et sans démembrement. Je pense que nous avons bien agi en faveur du logement social.

Monsieur le Maire : C'est assez difficile d'être contre un projet et de participer à son élaboration. Moi, je ne sais pas faire cela. Le jour où vous me dites « je trouve que le projet est bon », vous viendrez pour en discuter. Si vous dites « a priori, il ne faut pas le faire », ma foi, votre avis est un peu atténué dans sa pertinence.

Je rappelle que dans ce projet, - sous le contrôle de Madame RAVEL et de Monsieur MOLINE qui étaient dans la Commission d'Appel d'Offres et parce qu'ils étaient d'accord - il y a un espace avec piscine ouvert à tous. C'est ça aussi la mixité sociale. Parce qu'on peut très bien couper le terrain en deux. Ce n'est pas difficile : on laisse une partie et on la met en villa, puis on fait de la rentabilité puis en bas, on fait 2 ou 3 barres et le problème est réglé.

Ce que l'on a voulu est qu'au contraire, l'ensemble des espaces verts et des espaces loisirs soient partagés. Après on peut toujours dire que la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide. Je rappelle aussi, au passage, que cette opération, en dehors du fait qu'elle est architecturalement de bonne qualité, elle présente une vraie mixité sociale, et elle permet à une cinquantaine de famille de trouver un logement social en plein cœur d'Antibes dans un endroit dans lequel passe le TCSP, en face de la future salle de spectacle et de la piscine. Ce n'est pas rien tout cela.

En dehors de tout cela, cela paie la salle omnisports. Peut-être que cela apparait totalement incongru mais on rentre 9,6 millions. C'est ce que coûte pour la part antiboise, la salle omnisports. Cela veut dire qu'avec une opération de ce type, on permet aussi de ne pas endetter la Ville et de trouver la compensation à un équipement qui est nécessaire sur la partie Nord d'Antibes.

Ne négligeons pas qu'il rentre près de 10 millions dans les caisses de la Ville d'Antibes.

Et quand on va faire la même chose avec la pépinière, on fera à peu près le même type d'opérations : appel à concurrence et mixité sociale. Et bien, il y aura aussi de l'argent qui rentrera et vous verrez que quand cet argent rentrera, vous savez qu'un tel équipement ne coûte rien à la Ville d'Antibes parce qu'elle a bien utilisé son foncier.

Et c'est pour cela que vous avez beaucoup d'investissements dans la Ville pour un endettement qui n'augmente pas et un fonctionnement qui est contrôlé.

C'est justement parce que la mise en valeur du foncier avec la mixité sociale nous permet aussi la rentabilité de faire les grands équipements structurants.

Je continue à penser en « bon père de famille » et à dire qu'il rentre 10 millions dans les caisses de la Ville, cela paie les infrastructures lourdes et peut-être qu'il y aura des gens qui habiteront dans les logements sociaux ou pas, qui trouveront une autre mixité celle du plaisir d'aller voir du sport ou d'aller voir un spectacle, à la salle de omnisports.

Tout cela fait partie d'une politique que nous assumons, il y a les grands équipements qui sont payés par la mobilisation de notre foncier pour faire de la mixité sociale et donc, nous sommes gagnants deux fois : gagnants sur la mixité, gagnants sur la rentabilité et sur les équipements lourds.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai une réponse sur les 48 logements plutôt que 53. Je prends bonne note.

Par contre, je n'ai aucune réponse sur le nombre de PLAI qui n'est que de 6 sur 118 logements et ce ratio me paraît quand même un peu faible pour que l'on puisse parler de véritable mixité sociale. C'est une mixité sociale "alibi" dans ce cas là.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas alibi. J'ai entendu que le PLS n'était pas à vos yeux, quelque chose de social. Je rappelle que le PLS, c'est aussi du logement social.

Là, vous avez 40 PLUS que personne ne conteste. Vous avez dit « bon il y a 40 PLUS, ok ». Oui, il y en a 40. C'est quand même la majeure partie de la population qui demande des logements sociaux aujourd'hui. On est en adéquation par rapport à la demande en faisant 40 PLUS. Et ensuite, en fonction des projets, il y a des projets dans lesquels c'est plus facile ou plus difficile. Il y a des projets dans lesquels on peut mettre du PLS. Là, c'était un peu difficile et on n'en a pas mis. Il y en a 2.

Monsieur AUBRY, regardez simplement. Il y a quelques années, pas loin, quatre ans, le Plan Local de l'Habitat, c'était 70 % de PLS. Il y a quand même un peu de chemin de fait. Ce chemin est parcouru par cette majorité parce qu'on a prouvé aux gens qu'il ne fallait pas avoir une idée négative du logement social et de la mixité sociale. Et c'est comme cela que l'on gagne en ce moment, à la fois dans la Ville d'Antibes mais également dans toutes les autres communes qui font du logement social, on a gagné la bataille de la crédibilité sur ce sujet.

Chaque fois que l'on faisait un logement social il y a 10 ans, quand on posait la première pierre ou quand on était appelé dans la rue, on entendait « vous allez nous amener la Zaïne ici ! ». Voilà ce que nous disaient les gens. Et bien, ils ne le disent plus parce que l'on a prouvé que justement, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, les personnes à revenus modestes n'étaient pas des délinquants mais des gens qui avaient droit à avoir un logement et le même type de logement que celui achète ou qui loue dans le privé.

C'est le changement profond qui s'est effectué dans cette Ville. Nous ne sommes pas une Ville qui exclut. Nous sommes une Ville qui, au contraire, intègre grâce à cette stratégie.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

01-2 - GESTION DES ESPACES - GRAND SITE INSCRIT DE L'OUEST DES ALPES-MARITIMES - PROJET DE L'ETAT DE DÉSINSCRIPTION PARTIELLE - AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur GONZALEZ : Depuis 1974, notre Commune est en site inscrit c'est-à-dire que les 9/10èmes de notre territoire sont sous surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Etat et que chaque demande de permis nécessite son estampille.

Aujourd'hui, l'Etat nous dit, comme dans de nombreuses villes du Département dans le cadre de la loi de décentralisation, que les communes peuvent maintenant gérer certains espaces qui paraissent moins sensibles. Cet espace a été délimité et est pratiquement les 3/5èmes de la Commune, dans le centre de la Commune, qui va des Groules jusqu'à Saint Maymes, en montant jusqu'à l'autoroute et qui atteint Juan-Les-Pins.

Il nous a semblé, même si les arguments nous paraissaient cohérents, que nous avons plusieurs projets importants avec des espaces à enjeux dans ce territoire et qu'il fallait garder cette inscription pour que l'Architecte des Bâtiments de France continue à viser tous nos permis de construire afin de donner son estampille et son avis important par rapport à l'architecture et au site.

Je vous propose de donner un avis défavorable à la proposition qui est faite par le Préfet.

Monsieur le Maire : La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur PIEL : Très rapidement. C'est un nouveau transfert de charges que l'Etat veut réaliser. Donc, on voit bien la grande misère. Mais, moi, la question que je me pose – nous partageons votre avis du maintien du site inscrit – est « est-ce que l'avis de la Ville est décisif ou l'Etat peut très bien ne pas en tenir compte et le ranger dans le placard des accessoires ? ». Ce que j'ai compris, c'est que nous sommes là dans un avis et que le transfert de charges peut se faire malgré un avis négatif.

Peut-être fallait-il nous le dire parce que sinon on aurait l'impression de voter tous ensemble « Non à l'Etat » sauf que l'Etat va quand même nous faire ce transfert.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération peut nous inspirer deux réflexions. La première c'est que l'inscription et l'inventaire des sites pittoresques sont d'une efficacité relative puisque les services de l'Etat et leurs textes sont un peu curieux, disent : c'était « protégé » et aujourd'hui, l'évolution de l'urbanisme - de l'urbanisation plutôt - de la Commune, est telle qu'aujourd'hui, il n'y a plus lieu, pour l'Etat, d'inscrire cette partie de la Commune aux sites pittoresques. C'est à la fois dire que l'inscription aux sites pittoresques est importante et même temps, dire que cela ne sert pas à grand-chose puisque cette inscription ne sert pas réellement à protéger les paysages.

Par contre, et c'est plus l'objet de la délibération, effectivement je note que cette demande des services de l'Etat fait partie du désengagement de l'Etat sur les Collectivités Territoriales qu'il s'agisse des collectivités locales comme la Commune d'Antibes ou des départements ou des régions. Et honnêtement, nous avons raison et votre majorité également, sur ce cas et dans cette enceinte évidemment, de dire non à cette demande du Sous-Préfet. Et nous voterons comme vous, contre la désinscription de cette grande partie de notre Commune puisqu'il s'agit quand même de 11 km² ce qui est beaucoup plus grand qu'un état souverain voisin.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur GONZALEZ

Monsieur GONZALEZ : C'est de 11 hectares qu'il s'agit et non de 11 km². En ce qui concerne l'avis, effectivement, j'ai bien parlé d'un avis du Conseil municipal et que nous donnions un avis défavorable.

Monsieur le Maire : Je ne crois pas que cela soit un problème de diminution. Il y a un Architecte des Bâtiments de France. C'est plutôt que dans l'évolution, un certain nombre de villes revendique que, finalement cet avis n'est pas utile, que cela ne protège pas et qu'il y a suffisamment d'avis à l'intérieur.

Moi je pense, et le vrai débat est là, est que l'avis de l'Etat est important sur l'ensemble d'un territoire. D'ailleurs de temps en temps, je ne suis pas d'accord avec cet avis mais je trouve que c'est bien qu'il le donne parce que cela nous conforte ou bien cela nous remet en question sur un projet. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait d'essayer de conserver, en donnant un avis négatif, l'ensemble du contrôle de notre Cité sur l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Donc, la délibération dit « non » donc je vous demande de dire « oui » au « non ».
Qui est contre cette délibération qui refuse la désinscription et qui proposerait donc la désinscription ?
Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Ce qui veut dire qu'à l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose à la désinscription.

MADAME TORRES-FORET-DODELIN

04-1 - FORT CARRE - EDITION DE NOUVEAUX ARTICLES - ACQUISITION ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITES

Madame TORRES-FORET-DODELIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour les journées du patrimoine en cette fin de semaine, je vous propose l'achat et la mise en vente de produits à la boutique du Fort Carré, des petits produits siglés « Fort Carré » : stylos, porte-clés, mugs, pour une somme très modeste moins de 250 euros, des prix modestes.

J'espère que cela va permettre de cibler le goût des visiteurs que j'espère nombreux pour ces journées du patrimoine.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Je n'avais pas demandé mais juste un mot. C'est un peu anecdotique mais ce qui m'a choqué, je l'ai dit en Commission, c'est que l'on vende des briquets dans ce lieu alors qu'il y a des photos magnifiques du Fort Carré qui sont d'ailleurs des grandes affiches, et l'on pourrait tout à fait, je suis sûre, vendre très facilement et qui ne sont pas proposées à la vente. Je trouve cela dommage parce que rien que des A3 de ces magnifiques photos ce serait mieux que des briquets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je suis assez d'accord sur la remarque. Les briquets, quand les stocks seront écoulés, ne seront plus rachetés car le risque d'incendie n'est pas totalement négligeable. Et sur les grandes photos, oui. Si on peut les mettre à la vente, pourquoi pas. Nous allons l'étudier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

04-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - REAPPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE DU MUSEE / EDITION DE NOUVEAUX ARTICLES - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITES

Madame TORRES-FORET-DODELIN : Il s'agit de réapprovisionner également la boutique du Musée Peynet. Alors, outre les classiques cartes postales, les catalogues Peynet, on vous propose de nouveaux articles : tapis de souris, T shirts, porte-clés. Il n'y a pas de briquets mais des marque-pages et puis des catalogues des dessinateurs humoristiques.

Monsieur le Maire : Mais là, le briquet, dans un musée de l'amour, pourrait enflammer...

Madame TORRES-FORET-DODELIN : voilà. Absolument.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

04-3 - MUSEE PICASSO - CATALOGUE DE L'EXPOSITION « NICOLAS DE STAEL, UN AUTOMNE, UN HIVER »- REIMPRESSION - ACHAT, ECHANGE ET MISE EN VENTE - MODALITES

Madame TORRES-FORET-DODELIN : Vous vous souvenez de cette belle exposition en 2005 « Nicolas DE STAEL, un automne, un hiver » qui nous révélait les œuvres qui avaient été réalisées par cet artiste emblématique pendant les six derniers mois de sa vie. Il y avait eu donc 2 000 catalogues. Nous en avons réimprimés 3 500. Le tout est épuisé. Je vous propose à l'occasion de la nouvelle exposition consacrée à l'artiste du 8 octobre au 8 janvier 2012, qui s'appelle « la vie dure : la rencontre de Nicolas DE STAEL et de Jeannine GUILLOU », de rééditer ce catalogue consacré à l'exposition de 2005. Cette exposition avait beaucoup plu.

Voilà Monsieur le Maire sur cette belle exposition qu'est "la vie dure" et qui est consacrée aux œuvres, à rebours, réalisées par l'artiste au tout début lorsqu'il rencontre Jeannine GUILLOU en 1937 au Maroc, jusqu'au décès de cette dernière en 1946 et puis, des œuvres de DELAUNAY, de KANDINSKI et puis bien d'autres. Des artistes qu'ils avaient rencontrés pendant cette période un peu terrible où ces artistes s'étaient réfugiés.

Alors "la vie dure", c'est le nom d'un tableau de l'artiste mais c'est aussi ce regroupement artistique pendant cette période-là et qui permettait à ces artistes que la vie dure. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cet exposé brillant sur la vie qui dure et qui est dure et qui nous permet de voter à l'unanimité la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME TROTOBAS

14-1 - HANDICAP - ACCUEIL DES ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame TROTOBAS : Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville s'est inscrite depuis longtemps dans une démarche de qualité en terme d'accueil des enfants présentant un handicap dans l'ensemble de ses établissements : multi-accueils, jardins d'enfants et centres de loisirs.

Cette politique volontariste s'est traduite par la création d'un Service d'Accueil Spécifique dès 2003 et la signature de la charte nationale de l'accueil des jeunes enfants présentant un handicap avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département des Alpes-Maritimes.

Le développement et la meilleure accessibilité des établissements d'accueil des jeunes enfants à des publics rencontrant des besoins spécifiques constituent un enjeu que la Ville partage avec la CAF. Elle a inscrit cet enjeu dans sa convention d'objectifs et de gestion (COG) signée pour la période de 2009 à 2012.

Un appel à projets a été lancé par la CAF des Alpes-Maritimes, portant sur des actions nouvelles ou des actions existantes.

A cette occasion, la Ville a présenté sa démarche d'information des familles et d'accueil des enfants et a élaboré un projet visant à assurer une meilleure continuité dans l'accueil des enfants : 13 enfants étaient accueillis par la Petite Enfance dont deux en occasionnel et cinq qui sont rentrés en maternelle avec une auxiliaire de vie scolaire.

Dans la Direction Jeunesse – Loisirs, elle accueille entre sept et quinze enfants pendant la période des vacances.

Alors très concrètement, ce dispositif nous permettra d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans le mercredi et par la nomination et la formation des animateurs référents supplémentaires dédiés à l'accompagnement de ces enfants.

Le projet d'accueil des enfants jusqu'à dix ans ainsi retravaillé pour veiller à cette continuité a été accepté comme ouvrant droit à un financement complémentaire par la CAF qui en a reconnu la pertinence et la qualité. Ce financement est acquis au titre de trois années, 2010, 2011 et 2012 soit 82 129 euros pour l'accueil des enfants pour les structures Petite Enfance et 59 366 euros pour l'accueil des enfants en centres de loisirs, pour un total de 141 495 euros par an.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec la CAF ainsi que les avenants qui s'y rapportent.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.
Madame MURATORE

Madame MURATORE : Bien entendu, nous voterons cette délibération mais quand même quelques remarques.

Il nous paraît tout à fait logique que la Caisse d'Allocations Familiales participe à cette politique d'accueil d'enfants handicapés dans les structures de Petite Enfance et de Loisirs mises en place par la Ville. Qu'elle participe donc aux actions, c'est son rôle. Cet accueil en milieu ordinaire est bénéfique tant pour l'enfant handicapé que pour les autres qui apprennent ainsi à vivre avec des différences. Mais force est de constater une incohérence dans les politiques définies.

La loi du 11 février 2005 parle du droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire, au plus près de son domicile et au droit à un parcours scolaire continue et adapté. Donc, d'un côté, on encourage l'accueil des enfants dans des structures classiques mais ensuite, en maternelle et en primaire, on supprime les postes d'auxiliaires de vie scolaire et ceux qui sont recrutés, le sont sur des emplois très précaires.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, je ne vais pas entrer dans la polémique. C'est aussi ce gouvernement qui a mis en place les auxiliaires de vie scolaire, et les aides scolaires, c'est ce gouvernement qui a dit que ces dispositifs devaient être maintenus et privilégiés pour ces personnes handicapées. Je ne rentrerai pas dans ce débat dans le cadre d'une délibération du Conseil municipal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?
La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Je vous remercie.

Le prochain Conseil municipal se tiendra en principe le 21 octobre. A confirmer mais a priori, essayer de réserver cette date.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI